



TROPHEE AUBIN

22, 23 et 24 Mai 2010

Bulletin d'engagement

A renvoyer au plus tard le 5 mai 2010

Bateau
Nom :.....N° de voile :.....O quillard O dériveur

Equipage	Nom et prénom	N° de licence	Club
Skipper			
Equipier			
Equipier			
Equipier			

Vous pourrez modifier ces renseignements sur place à la confirmation d'inscription.

Tous les équipiers doivent impérativement être licenciés à la F.F.V. Nous vous demandons de prendre vos licences à l'avance dans vos clubs et qu'elles soient validées par le certificat médical. En cas d'impossibilité, des licences pourront être délivrées sur place au S.N.O. Dans ce cas, **il est obligatoire de se munir d'un certificat médical d'aptitude à la voile en compétition.**

ATTESTATION DU SKIPPER

Je soussigné,.....Skipper du Muscadet :.....
Atteste que mon bateau est en état de naviguer, qu'il est conforme aux plans de l'architecte Philippe Harlé et à la jauge de classe. Par dérogation pour le Trophée Aubin, le moteur n'est pas obligatoire.

Pendant le Trophée Aubin, je m'engage à ne faire naviguer que les personnes mentionnées ci-dessus, toutes licenciées à la F.F.V. et à jour de leur certificat médical.

Fait le :.....à.....

Signature :



TROPHEE AUBIN

22, 23 et 24 Mai 2010

Inscription et réservation des repas

A renvoyer au plus tard le 5 mai 2010

Inscription		
Nom du propriétaire :	Nom du bateau :	
Cotisation A.P.M. 2010 si non à jour	50 €	€
Inscription au Trophée Aubin	60 €	€
Réservation des repas		
Samedi soir	13 € x.....=	€
Dimanche soir	13 € x.....=	€
Lundi midi	13 €x.....=	€
Total	 €

Important :

- L'inscription ne sera validée qu'accompagnée du règlement.
- Nous devons prendre des dispositions pour assurer les repas pendant un week-end de Pentecôte, vous comprendrez la nécessité de vous inscrire dans les temps pour une bonne organisation ; il ne sera pas vendu de repas sur place et aucun remboursement ne sera possible.

Envoyez **avant le 5 mai** ces bulletins accompagnés de votre chèque à l'ordre de l'A.P.M. à

Camille PONTTHOU
21, rue Marcel Proust
44300 NANTES